

## U.C.I.A. d'ANDUZE

#### UNION DES COMMERCANTS INDUSTRIELS ARTISANS

Objet : Marché nocturne à Anduze

Anduze, le 15 février 2019.

Tél: 06.84.75.21.12

Mail: ucianduze@gmail.com

Madame, Monsieur,

L'UCIA (union des commerçants industriels artisans), organise le marché estival du mardi soir à Anduze. Le plan de Brie est réservé en priorité aux entreprises et associations touristiques et aux artisans créateurs. Tous les exposants dans les rues du village. (Rue Neuve, Place Couverte, Boulevard Jean Jaurès, rue du Luxembourg (si autorisation) et La Place Notre Dame garde sa vocation d'animations musicales ou artistiques.

## Le 1<sup>er</sup> marché nocturne se déroulera le mardi 2 Juillet 2019, pour se terminer le mardi 27 Août 2019, soit 9 manifestations.

Nous vous rappelons que l'inscription pour les 9 marchés est obligatoire.

Vous trouverez ci-joint le règlement ainsi que la fiche d'inscription à nous retourner par courrier avant le 31 mai 2019.

Notre comité de sélection vous informera de l'acceptation ou du refus de votre dossier avant le 15 juin 2019.

Nous vous informons que nous encaisserons les emplacements le lundi 25 juin 2019.

<u>Vous devez nous fournir, un chèque de caution de 50 €. (Sauf ceux qui ont déjà un chèque de caution pour la saison.</u>

Chèque qui sera encaissé si vous vous désistez après le 15 Juin et comme pour les années précédentes si l'emplacement n'est pas rendu propre à chaque fin de marché ou si vous n'avez pas respecté le règlement que nous vous demandons de bien vouloir lire attentivement avant de le signer. Nous vous informons que la profondeur maximum des stands est de 1,50 m, les exposants qui ont des BARNUMS seront installés sur le Boulevard Jean Jaurès (emplacement des stands plus profonds).

Rappel! Nous ne fournissons aucun matériel électrique, rallonge, etc.

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter par mail : ucianduze@gmail.com

Nous vous souhaitons une excellente saison.

Le président Alain GERARD

Geran

Attention: Cette année, le Tour de France passe sur le Plan de Brie le Mardi 23 juillet vers 16h, la circulation sera perturbée pour arriver à Anduze, la dernière fois qu'il est passé, il y avait ~15 000 personnes autour d'Anduze. Nous vous ferons parvenir les instructions et les horaires de fermeture des routes dès qu'ils seront connues.



## U.C.I.A. d'ANDUZE UNION DES COMMERCANTS INDUSTRIELS ARTISANS

## REGLEMENT GÉNÉRAL DES MARCHÉS NOCTURNES

#### Article 1

Les marchés nocturnes d'Anduze sont organisés par l'Union des Commerçants, Industriels et Artisans d'Anduze ils se dérouleront dans la ville d'Anduze les mardis soir des mois de juillet et août, soit 9 marchés, inscription et présence obligatoire pour les 9 marchés.

Du fait que l'association loue les emplacements à la Mairie, le marché étant figé à l'avance, il ne sera pas admis de commerçants non sédentaires passagers en dehors du Boulevard Jean JAURES.

La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation de l'intégralité de ce règlement.

#### Article 2

Ces marchés nocturnes sont ouverts aux artisans, producteurs, artistes indépendants et commerçants ambulants, ayant fourni tous les justificatifs nécessaires à la législation des marchés (voir bulletin d'inscription)

#### **Article 3**

Les dossiers d'inscription doivent être adressés à :

U.C.I.A Marché Nocturne - Plan de Brie - BP 30 - 30140 Anduze.

Ils seront accompagnés des justificatifs demandés, d'un chèque correspondant à la totalité des frais d'inscription à l'ordre de l' UCIA et d'un chèque de cautions de 50 €. Ce chèque sera détruit à la fin de la saison si les consignes de ce règlement ont été respectées. L'exposant s'engage à ne présenter sur son stand que les articles décrits sur sa feuille d'inscription, et sur les photos demandées. Les organisateurs vérifieront les stands et pourront exiger le retrait de tout objet exposé ne correspondant pas à ce qui était annoncé.

<u>Article 4</u> Le nombre de stands est limité sur le plan de brie. Un comité d'organisation et de sélection statue sur les demandes d'admission qui seront instruites dans l'ordre d'arrivée. Il se réserve le droit de refuser une candidature sans justification et de limiter le nombre d'exposants présentant le même type de produits.

En cas de rejet, les chèques d'inscription seront retournés à l'adresse que vous aurez mentionnée. Le rejet d'une demande d'admission ne donnera lieu à aucun dédommagement, notamment au titre de dommage et intérêt.

#### Article 5

L'accueil des exposants se fera à partir de 18h. Le point d'accueil vous sera indiqué dans le courrier confirmant votre acceptation sur la manifestation.

L'aménagement des stands devra être terminé à 19 h00. Les exposants doivent se munir de leur équipement (tables, chaises, rallonges électriques aux normes en vigueur ...). Certaines rues ne sont pas planes : prévoir des cales.



# U.C.I.A. d'ANDUZE UNION DES COMMERCANTS INDUSTRIELS ARTISANS REGLEMENTGÉNÉRAL DU MARCHÉ NOCTURNE

#### **Article 6**

Pour des raisons techniques, le plan établi par le comité d'organisation ne sera notifié aux exposants qu'à leur arrivée. Les places attribuées sont définitives et non discutables pour la totalité de la saison en cours, et ne donneront aucune priorité pour les années suivantes.

Une participation antérieure ne donne aucun passe-droit. L'exposant s'engage à respecter l'emplacement balisé.

Les exposants ayant des emplacements prévus devant des boutiques ne participant pas aux marchés nocturnes ne s'installeront qu'à la fermeture de ces dernières.

Pas de sous location d'emplacement, pas de permutation : le stand sera tenu par la personne ayant signé le formulaire d'inscription. Aucun exposant non titulaire d'un emplacement ne sera toléré.

#### **Article 7**

Les véhicules ne devront pas rester sur place après 19h, et ne seront pas acceptés sur les lieux du marché avant 23h30.Les exposants auront fini le remballage et évacué les véhicules à 0h30.

#### **Article 8**

Les exposants devront laisser leur emplacement en bon état de propreté. L'UCIA se réserve le droit d'expulser sans aucun remboursement tout exposant contrevenant au présent règlement, et le chèque de caution sera encaissé.

#### Article 9

En cas d'absence et pour que votre stand soit retenu pour les mardis suivants, vous devez prévenir le délégué du bureau par mail à <u>ucianduze@gmail.com</u> ou par téléphone au 06.84.75.21.12.

(Pour tous les contacts, si pas de réponse, laisser un message, nous sommes tous bénévoles et avons aussi un boulot, mais vos messages seront écoutés chaque jour, privilégier l'envoi d'email). Pas de SMS, s'il vous plaît.)

#### Article 10

Les exposants sont tenus de respecter les règlements généraux s'appliquant aux foires et expositions.

Sont exclues toutes les matières détonantes ou dangereuses. La publicité par haut-parleur et la vente à la criée sont interdites.

#### Article 11

Les organisateurs et la ville d'Anduze dégagent toute responsabilité en cas de vol, détérioration du matériel ou incident consécutif au non-respect de ce règlement. L'organisateur se réserve aussi le droit d'apporter toute modification à l'organisation rendue nécessaire par des contraintes techniques ou à la demande des autorités municipales ou préfectorales.



# U.C.I.A. d'ANDUZE UNION DES COMMERCANTS INDUSTRIELS ARTISANS REGLEMENT GÉNÉRAL DUMARCHÉNOCTURNE

#### **Article 12**

Les organisateurs se donnent le droit de changer les emplacements en cour de saison, sans avoir à justifier le dit changement. En cas d'intempérie ou de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'interdire l'accès des lieux aux visiteurs et aux exposants.

Lors de l'annulation d'un marché nocturne, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs.

#### Article13

Les exposants devront respecter l'arrêté municipal en vigueur. Les services de police seront présents pour le faire respecter.

#### **Article 14**

Nous limitons l'électricité à 200 watt par stand, attention! Nous ne fournissons plus de matériel électrique (câbles, rallonges, tourets, adaptateurs)

#### **Article 15**

Il ne sera fait aucun remboursement une fois les marchés commencés

#### Article16

Tout manquement ou acte d'incivilité ou outrage vis-à-vis des placiers et régisseurs fera l'objet d'une exclusion définitive du marché.

Anduze, le 10 mars 2018

Le Président de l'UCIA Le Maire Les représentants Syndicaux

Alain GERARD Bonifacio IGLESIAS (transmis, sans réponse)



## **Pour les ARTISANTS**

Qui désirent poser leur candidature <u>Pièces à joindre au dossier :</u>

Un chèque à l'ordre de L'UCIA d'ANDUZE pour les 9 mardis. (Le chèque sera encaissé le 25 juin, ou retourné si avis négatif du comité de sélection).
Un chèque de caution de 50 € (Restitué à la fin de la saison si respect du règlement)
La Photocopie de votre D1 (répertoire des métiers) ou Maison des artistes Insee- Artiste libre, <u>de moins de 6 mois</u> .
La Photocopie de votre attestation d'assurance Responsabilité Civile stipulant la garantie « Foire, Salon et marché ».
La Photocopie <u>recto –verso</u> de votre carte de commerçants non sédentaire en cour de validité (à demander à votre Chambre des Métiers).
Photos du stand et des produits exposés.
ne attestation à demander par mail : au RSI attestant que vous êtes à jour de vos rsements de cotisations pour l'année 2018 <mark>de <u>moins</u> de 6 mois.</mark>



## **Pour les COMMERCANTS AMBULANTS**

Qui désirent poser leur candidature

### Pièces à joindre au dossier :

Un chèque à l'ordre de L'UCIA d'ANDUZE pour les 9 mardi. (Le chèque sera encaissé le 26 juin, ou retourné si avis négatif du comité de sélection).
Un chèque de caution de 50 € (Restitué à la fin de la saison si respect du règlement).
Photocopie <u>recto –verso</u> de votre carte de commerçants non sédentaire en cour de validité (à demander à votre Chambre de Commerce).
La Photocopie de votre extrait de K-bis <u>de moins 6 mois.</u>
La Photocopie de votre attestation d'assurance Responsabilité Civile stipulant la garantie « Foire, Salon et marché ».
Photos du stand et des produits exposés.
Une attestation à demander par mail : à l'Urssaf ou Rsi attestant que vous
êtes à jour de vos versements de cotisations pour l'année 2018 de <u>moins de</u> 6 mois



## **Pour les ASSOCIATIONS**

Qui désirent poser leur candidature

T) • \	•	•	•				•	
<b>Pièces</b>	2	16	nn	dre	211	ďΛ	raiss	
I ICCCS	а		,,,,	uic	au	uu		•

Un chèque à l'ordre de L'UCIA d'ANDUZE pour les 9 mardi. (Le chèque sera encaissé le 26 juin, ou retourné si avis négatif du comité de sélection)
Un chèque de caution de 50 € (Restitué à la fin de la saison si respect du règlement)
Les statuts et numéro préfectoral de votre association
La Photocopie de votre attestation d'assurance Responsabilité Civile stipulant la garantie « Foire, Salon et marché »
Photos du stand et des produits exposés.





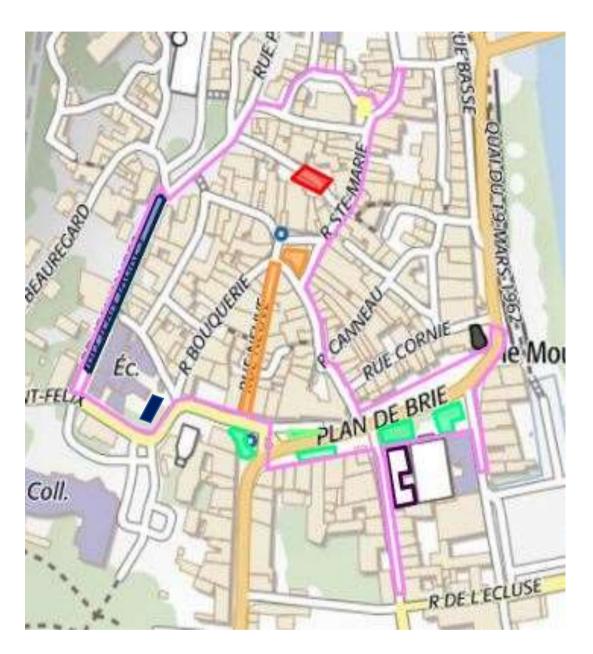
## **Pour les PRODUCTEURS**

Qui désirent poser leur candidature

<b>Pièces</b>	à	i	oindre	au	dossier	:

Un chèque à l'ordre de L'UCIA d'ANDUZE pour les 9 mardi. (Le chèque sera encaissé le 26 juin, ou retourné si avis négatif du comité de sélection)
Un chèque de caution de 50 € (Restitué à la fin de la saison si respect du règlement)
La photocopie de votre attestation d'affiliation MSA.
La Photocopie de votre attestation d'assurance Responsabilité Civile stipulant la garantie « Foire, Salon et marché »
Photos du stand et des produits exposés.





**Trait Mauve** Espace piétonnier

**Espace vert** Plan de brie - Activités touristique & Créations artisanales

**Espace orange** Place couverte, rue neuve - Tous commerces

Espace jaune Place notre dame - Animations

**Espace bleu** Boulevard Jean Jaurès - Tous commerces ambulants

(Des aménagements pourront être faits sur décision du bureau d'attribution en fonction du nombre des demandes.)



7	neça ic .			
•	☐ Artisan			
	☐ Commerçant			
Demande d'inscription:	□ Producteur			
Zomanac a mooription.	Validé le :			
	Refusé le :			
	Cadre réservé UCIA			
	Cudie reserve ocia			
RAISON SOCIALE :				
NOM - PRENOM :				
ADRESSE :				
ΓEL fixe/mobile/fax:				
EMAIL OBLIGATOIRE :				
<b>Produits commercialisés</b> : tout produit non inscri	t sera retiré des stands.			
Nombres de mètres linéaires : x 6 €	= x 9 marchés =€			
Chèque de caution de 50€ ☐ Cauti	ion annuelle déjà déposée 🛚			
Cheque de caution de 30c 🗀 Cauti	ion amiuene deja deposee 🖂			
Profondeur de votre stand : Max	imum 1,50m (sur plan de brie)			
Parasol $\Box$	Barnum			
i ai asoi 🗀	Dai iiuiii 🗀			
A déjà participé aux marchés autres années (préciser) :				
<b>V</b> 1				
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ				
7) . 1 . 1 . 1				
J'accepte les termes du règlement joint à ce bulletin	Nom, prėnom,			
Date et signature :				
o.y				

Bulletin à retourner à l'adresse suivante : UCIA Plan de Brie Marché nocturne BP 30 ANDUZE 30140

L'administration des marchés nocturnes : ucianduze@gmail.com www.ucia-anduze.com Tél : 06.84.75.21.12